PV DE COMITE

PV de la Réunion du Comité Féminin

N°2 2017 - Samedi 2 décembre

Présidence	Catherine ARCUBY
Présents	Pascale BRIQUET, Marie-Claire HILLAIRE
Excusés	Mathilde BOATENG Hélène CHAUVAT, Claire DURAND, François FORAIN, Nathalie FORGNON, Annie GABREL, Corine JUBELIN, Patricia LANDREAU, Carima LOUAMI, Céline LEPLAN
Invités présents	Sandra GOMIS (athlète de haut-niveau), Pierre HERTERT (médecin des Equipes de France, arrivé en cours de séance)
Invité excusé	Patrice Gerges, Directeur Technique National

PV de la réunion N°1 2017 4 mars : adopté

1. **Parole donnée à Sandra GOMIS, athlète de Haut niveau qui témoigne de son expérience**

   La jeune athlète se présente et expose les difficultés rencontrées dans sa pratique de haut niveau depuis qu'elle est devenue mère.

   Elle décrit son expérience qui relève « du parcours du combattant ».

   Elle relate ses efforts pour concilier travail (à temps complet, puis mi-temps), recherche de financements, vie de famille avec enfant en bas âge, et efforts de « ré-athlétisation », afin de poursuivre sa carrière d'athlète et renouer avec le haut-niveau.

   Elle explique qu'elle rencontre des difficultés, depuis un an et demi, pour se voir accorder un aménagement de son temps de travail, normalement accordé à tout fonctionnaire titulaire, ce qui est son cas, mais aussi à conserver son niveau de soutien financier correspondant à son niveau sportif avant sa pause athlétique.

   Enfin, elle indique que son emploi du temps de travail ne lui permet pas de participer aux stages nationaux, programmés hors vacances scolaires.

   Le Comité Féminin souhaiterait l'ouverture de travaux de réflexions qui concernent la vie des femmes, athlètes de haut niveau. Il s'agirait de proposer des mesures visant à soutenir ces athlètes, afin qu'elles conservent les soutiens acquis avant leur maternité, associées à un accompagnement spécifique, visant leur retour au niveau international.

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME
33 Av. Pierre de Coubertin - 75640 Paris Cedex 13
E-mail : ffa@athle.fr
Tél : 01 53 80 70 00 - Fax : 01 45 81 44 66

PARTENAIRE PRINCIPAL

2. Proposition des priorités et objectifs de travail pour l'année 2018 Avec début de répartition des tâches

La discussion s'engage, sur les propositions d'actions évoquées dans le premier compte-rendu de réunion.

Notre Comité souhaite aborder, en priorité, les travaux suivants :

A. **Etablir** un état des lieux chiffré qui déboucherait sur une analyse pertinente de la réalité du terrain, et qui définirait, pour une part, les bases de notre action.
Un manque de données chiffrées apparaît comme un frein à la mise en œuvre de l'action du Comité Féminin.

Rappelons que les objectifs du comité sont de promouvoir et de développer l'athlétisme féminin selon trois axes de travail, du point de vue des athlètes, des dirigeantes et des officielles.

Ainsi il s'agit d'étudier la place réservée aux femmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux d'intervention, de l'athlétisme (données statistiques quantitatives et qualitatives) :

a. Nous aimerions solliciter l'aide des personnes du Département des Systèmes Informatiques de la FFA et des spécialistes du SI-FFA pour nous aider dans cette mission de cartographie, sur les plans régionaux et nationaux. Pascale BRIQUET, membre du Comité Féminin, serait pilote de cette recherche.

b. Nous souhaitons aussi faire appel à d'autres spécialistes de recherche, ayant déjà travaillé sur ce type de données statistiques dont Anne ROGER (chercheuse), Stéphanie MAHUET (personne ressource au niveau du Ministère), ainsi que certaines ligues.

c. Patrice GERGES, DTN, a fait savoir qu'il souhaitait initier un travail collaboratif de recherche auprès des athlètes féminines.

B. **Soutenir** les athlètes féminines de haut niveau.
Sandra GOMIS, ainsi que Carima LOUAMI pourraient devenir des représentantes et relais appréciables dans cette tâche.

Il faudrait :

a. Répertorier les athlètes féminines stoppées dans leur activité par une ou plusieurs maternités ;

b. Répertorier les difficultés spécifiques rencontrées au cours de leur carrière sportive ;

c. Soumettre et proposer des mesures et des pistes de réflexions au Bureau Fédéral ;

d. Soumettre des questions à la DTN ou aux commissions compétentes.

e. Proposer au Bureau Fédéral d'établir des règles générales de soutien aux athlètes féminines, selon le type de difficultés rencontrées.

C. **Travailler** autour de la prise en charge spécifique des adolescentes

a. Recueillir des données statistiques au sujet des jeunes athlètes. Il est constaté une baisse de la pratique à l'adolescence ;

b. Proposer de réfléchir à une formation spécifique des entraîneurs dont les relations respectueuses et responsables doivent aider les jeunes athlètes féminines à progresser et à se construire (vocabulaire…) ;

c. Prendre en compte les éléments transmis par les médecins des équipes de France et la Commission Médicale :

- Alimentation et conduites à risque : anorexie et boulimie
- Renforcement des abdominaux spécifiques aux femmes
- Prévention des fuites urinaires et solutions
- Pratique du sport et menstruation
- Port d'une brassière « sportive » pendant les entraînements.

D. **Développer** la communication du Comité Féminin :

a. Blog relié au site FFA ;
b. Articles à paraître dans « Athlé-mag et sur le site fédéral « Actu ».

E. **Mettre** en œuvre de colloques itinérants en région, adaptables aux demandes et besoins locaux :

a. Colloques prorogeant entraîneurs et dirigeants ;
b. Colloques associés à un événement sportif.

F. **Pérenniser** l'un des évènements phare de l'athlétisme au féminin : « Belles en Seine » qui se déroule à Paris, Stade Charléty, début juin, sous le pilotage de Marie-Claire HILLAIRE.

3. Parole donnée au Dr Pierre Hertert (arrivé en cours de séance)

Il aborde, en premier lieu, la question cruciale de la concurrence des individus transgenres. Leur volonté de concourir avec les féminines soulève de vraies problématiques.

Le Dr Hertert s'exprime d'un point de vue anatomique et physiologique de la réalité des individus qui ont choisi de changer de sexe et d'identité. Il expose les différences, voire les avantages qu'ils pourraient en tirer, sur le plan des résultats sportifs, inhérents à l'exposition prolongée de leur organisme à la testostérone jusqu'à leur majorité.

Sous-jacents à cette problématique, se posent les questions des sélections en équipe de France et de l'attribution des titres de Champion de France et de la validation des records.

Il propose de soumettre la question à l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), à Bernard AMSALEM, membre du Conseil de l'IAAF, au CNOSF pour un avis transversal sur les sports olympiques et à l'European Athletics.

Fin de la séance est levée à 12h45

Catherine ARCUBY
Présidente du Comité Féminin